

« GUIDE DES DEMARCHES »

LES SERVICES

❖ L'ÉCOLE PUBLIQUE DE BRIVE

L'école sera déterminée en fonction de l'adresse du foyer dans lequel vit l'enfant. En cas de souhait de dérogation scolaire, toutes les demandes feront l'objet d'un passage en commission en tenant compte de la capacité d'accueil de l'école sollicitée, et dans la mesure où le motif est reconnu recevable.

L'organisation du temps scolaire a lieu sur 4 jours de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30



Une fois l'inscription de l'enfant enregistrée et après la remise du certificat d'inscription délivré par la mairie, l'admission définitive devra être effectuée à l'école, sur rendez-vous avec la Direction.


❖ L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

L'accueil périscolaire concerne :

- la **garderie scolaire** : le matin de 7h00 à 8h20 ; le soir de 16h45 jusqu'à 19h00 pour la maternelle et de 17h45 jusqu'à 19h00 pour le primaire
- la **restauration scolaire** : à la cantine pour le déjeuner
- l'**étude surveillée** : 16h45 à 17h45.

❖ LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH)

Lieux d'accueils ouverts les mercredis et les vacances scolaires pour **les enfants scolarisés ou bien âgés de 3 ans**.
L'inscription est possible sur l'ALSH de votre choix :

ALSH	AGE	REMARQUE
ALSH Jules Romains	A partir de la scolarisation ou de l'âge de 3 ans, et jusqu'à 6 ans.	 Pour une 1^{ère} inscription Il est nécessaire de prendre un RDV avec la direction du centre, avant toute fréquentation.
ALSH Jean de La Fontaine	Attention, pour une inscription avant l'âge de 3 ans : les enfants doivent obligatoirement être scolarisés et avoir acquis la propreté.	
ALSH Cap Est	A partir de 5 ans et jusqu'au CM2. <i>Les familles souhaitant avoir recours aux services au-delà du CM2 peuvent se rapprocher des structures pour faire part de leurs besoins, être conseillées ou orientées.</i> <i>Les centres sociaux proposent également une offre d'accueil pour les adolescents.</i>	
ALSH Cap Ouest		
ALSH du centre socioculturel Raoul Dautry		
ALSH du centre socioculturel Jacques Cartier		
ALSH du centre socioculturel de Rivet		

• **LES HORAIRES D'ACCUEIL :**

7h00 – 8h30	GARDERIE Accueil échelonné	ACCUEIL DES ENFANTS Journée complète ou Demi-journée - avec ou sans repas
8h30 – 12h15	ALSH Les enfants peuvent arriver jusqu'à 9h00 Les enfants ne restant pas déjeuner peuvent repartir entre 11h45 et 12h15	
12h15 – 14h00	DEJEUNER - ACCUEIL Les enfants inscrits pour le déjeuner et l'après-midi peuvent arriver entre 11h45 et 12h15 Les enfants inscrits uniquement pour l'après-midi peuvent arriver entre 13h30 et 14h00 Les enfants inscrits le matin et le repas peuvent partir entre 13h30 et 14h00	
14h00 – 17h00	ALSH Possibilité de départ à partir de 17h00	
17h00 – 19h00	GARDERIE Départ échelonné	

LES INSCRIPTIONS

❖ L'ÉCOLE PUBLIQUE DE BRIVE

Chaque enfant doit obligatoirement être inscrit en mairie :

- La première rentrée en maternelle,
- Au passage en CP,
- En cas de déménagement.

❖ L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE ET L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HERGEMENT (ALSH)

L'inscription périscolaire et extrascolaire (ALSH) doit être renouvelée tous les ans, elle permet de mettre à jour le dossier famille / enfant et de calculer les tarifs en fonction de la situation familiale.

MARCHE À SUIVRE

- **SE CONNECTER À L'ESPACE FAMILLE** en flashant le QR code (ou lien disponible sur le site de la Ville de Brive, « mes démarches » ; « Petite Enfance, éducation et familles » ; « espace famille ») ; cet espace est sécurisé et vous permettra d'effectuer l'essentiel de vos démarches (inscription, réservation ALSH, paiement des factures, mise à jour de vos données).



OU BIEN

- **SE RENDRE AU SERVICE CONCERNÉ POUR COMPLÉTER LE DOSSIER D'INSCRIPTION :**
 - ✓ Service Education de la Ville de Brive, Place Saint Pierre
 - ou
 - ✓ Sur l'ALSH de votre choix (sur RDV)
 - ou
 - ✓ Service Enfance Jeunesse, 9 passage des Doctrinaires

DOCUMENTS À FOURNIR OBLIGATOIREMENT (photocopie)

- Livret de famille complet ou extrait de naissance avec filiation (uniquement pour la 1^{ère} inscription ou changement de situation),
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture électricité, gaz, loyer),
- Numéro allocataire CAF ou MSA de la Corrèze,
- Attestation du quotient familial CAF ou MSA de moins de 3 mois ou bien de l'avis d'imposition 2025 sur revenus 2024 du foyer,
- Copie des pages des vaccinations du carnet de santé,
- Fiche sanitaire de liaison (téléchargeable sur la page d'accueil de l'espace famille),
- Attestation d'assurance **2026/2027** (responsabilité civile, périscolaire ou extrascolaire). *Il est vivement recommandé aux familles, même si ce n'est pas obligatoire, de contracter une assurance couvrant les dommages corporels / accidents de la vie non causés par un tiers.*

AUTRES DOCUMENTS À FOURNIR SI CONCERNÉ

- Le P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé)
- La copie du jugement de divorce ou de séparation avec les modalités de garde (en cas de séparation),
- La reconnaissance MDPH
- La demande de dérogation scolaire ou courrier manuscrit adressé au maire de Brive (avec les justificatifs) et l'autorisation du maire de la commune extérieure pour les résidents hors Brive. (Formulaire de dérogation à récupérer au service éducation).
- Un RIB accompagné d'un mandat SEPA pour être prélevé automatiquement (**1^{ère} demande uniquement***),
- La copie de l'attestation d'aisance aquatique (facultative)

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ

RESERVATIONS EN ACCUEIL DE LOISIRS

Les réservations s'effectuent sur votre espace famille (icône : « gérer mes réservations »)

Attention : les réservations sont accessibles en fonction d'un calendrier annuel, disponible sur la page « actualités » de votre espace famille.

Néanmoins, si vous rencontrez des difficultés, veuillez-vous rapprocher de l'accueil de Loisirs, du centre-social ou bien du service administratif enfance jeunesse.

UNE INSCRIPTION NE DONNE PAS LIEU À UNE RÉSERVATION



Tout retard de paiement en ALSH donne lieu à une annulation des réservations jusqu'à régularisation

FACTURATION ET PAIEMENT

Les factures sont émises mensuellement et sont à régler au cours du mois concerné. Pour les régler, vous disposez de plusieurs possibilités :

Par prélèvement automatique* : Joindre un RIB + mandat de prélèvement SEPA (prélèvement effectué sur votre compte le mois suivant la réception de votre facture) ; **il se reconduit automatiquement chaque année.** Pour tout changement ou cessation, s'adresser au service éducation.

Par internet : directement sur votre espace famille (site sécurisé, accessible 24h/24).

Sur place : Service éducation et centres socioculturels : Jacques Cartier, Raoul Dautry et Rivet (Par chèque, CESU, espèce ou carte bancaire)

Par envoi postal : Chèque libellé à l'ordre de « Régie Ville Famille », place Saint-Pierre – 19312 Brive cedex

RENSEIGNEMENTS OU PREMIER CONTACT

Service Education, scolaire et périscolaire :

Place Saint-Pierre - Tél : 05 55 18 15 80 – mail : contact-education@brive.fr

Service Enfance-Jeunesse, Accueils de Loisirs Sans Hébergement :

9 Passage des Doctrinaires - Tél : 05 55 18 81 27 - mail : enfance-jeunesse@brive.fr

- ◆ ALSH Jules Romains : 05 55 87 71 64 / 06 31 69 13 82 – mail : alsh-jr@brive.fr
- ◆ ALSH Jean de la Fontaine : 05 55 24 38 70 / 06 31 69 12 72 – mail : alsh-jld@brive.fr
- ◆ ALSH Cap Est : 05 55 23 34 71 / 06 31 69 19 62 – mail : alsh-ce@brive.fr
- ◆ ALSH Cap Ouest : 05 55 87 74 63 / 06 31 69 33 62 – mail : alsh-co@brive.fr

Service Centres Socioculturels, Accueils de Loisirs Sans Hébergement :

- ◆ ALSH Jacques Cartier : 05 55 86 34 60 – mail : centrejacquescartier@brive.fr
- ◆ ALSH Raoul Dautry : 05 55 23 02 78 – mail: centreraouldautry@brive.fr
- ◆ ALSH Rivet : 05 55 24 44 76 – mail: centresocioculturelrevet@brive.fr